



Accident du travail Analyser et Agir



***L'accident n'est pas une fatalité mais
il doit servir d'enseignement
afin d'éviter son renouvellement***



PUBLIC

Tous les secteurs d'activités

OBJECTIFS

Sensibiliser les employeurs, CHSCT, DP, acteurs ou relais sécurité en entreprise à l'analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Améliorer la maîtrise des risques

AU PROGRAMME

Intérêt de la démarche.

Cadre réglementaire.

Les étapes nécessaires à l'analyse de l'accident ou incident.

Traitement de cas pratiques.

DATE

MARDI 30 AVRIL 2019

de 14h00 à 16h00

au SMI de MOIRANS

ORGANISATION

Prestation comprise dans le forfait annuel pour les adhérents du SMI.

Inscription préalable obligatoire.